BiOM
Transformer la vie en énergie
Complexe intermunicipal de biométhanisation et de compostage

MRC de Beauharnois-Salaberry
Beauharnois
Saint-Étienne-de-Beauharnois
Sainte-Martine
Saint-Louis-de-Gonzague
Saint-Stanislas-de-Kostka
Saint-Urbain-Premier
Salaberry-de-Valleyfield

MRC de Roussillon
Candiac
Châteauguay
Delson
La Prairie
Léry
Mercier
Saint-Constant
Saint-Isidore
Saint-Mathieu
Saint-Philippe
Sainte-Catherine

COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Projet d'usine de biométhanisation et compostage

BioM : le conseil prend la décision de ne pas adjuger le contrat

Beauharnois, le 30 novembre 2018 – Les six membres du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques (RIVMO) de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon ont pris la décision de ne pas adjuger le contrat à la firme candidate dont la proposition a obtenu le meilleur pointage, Suez-Gagnotec pour un montant de 140 M$, en vue de la conception, du financement, de la construction et de l'opération du complexe de biométhanisation et de compostage prévu à Beauharnois. Cette décision fait suite au rapport du comité de sélection déposé à l'issue de l'appel de proposition qui s'est terminé le 7 septembre dernier.

Les administrateurs des MRC de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon ont choisi cette orientation compte tenu des résultats de l'appel de proposition qui visait à implanter une installation permettant à près de 235 000 personnes de disposer et de valoriser leurs matières organiques, sur place, à Beauharnois. « Je ne vous cache pas notre déception. Les résultats de l'appel de proposition, qui s'est terminé le 7 septembre dernier, n'étaient pas ceux qui étaient attendus. En fonction de notre propre analyse, nous avions évalué le projet à 71 M$. Bien évidemment, à l'issue de la proposition nous offrant le service au coût de 110$ par porte pour le traitement des matières organiques, contre 50$, selon nos estimations, il était de notre devoir de préserver et de respecter la capacité de payer de nos concitoyens », note monsieur Bruno Tremblay, président de la RIVMO de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon et maire de Beauharnois.

« Cette décision de ne pas adjuger le contrat à l'entreprise ayant obtenu le meilleur pointage met fin également au processus d'appel de proposition. Avec cette grande étape derrière nous, mes collègues du conseil d'administration et moi-même entendons contacter les deux soumissionnaires qui ont participé à l'appel de proposition pour comprendre l'évaluation financière qu'ils ont faite de notre projet », ajoute M. Tremblay.

La collecte des matières organiques sera déployée en septembre 2019

« Il est important de mentionner que les résultats de cet appel de proposition ne changent rien à la volonté des MRC de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon de prendre en charge les matières organiques. Dès septembre 2019, la collecte des bacs bruns sera offerte pour nos deux territoires », de conclure M. Tremblay.

-30-

Sources :

Mélanie Cloutier
MRC de Roussillon
Tél : 450 638-1221, poste 330
m.cloutier@mrcroussillon.qc.ca

Guy Longtin
MRC Beauharnois-Salaberry
Tel : 450 225-0870, poste 226
g.longtin@mrc-beauharnois-salaberry.com